

# La Caille des blés

*Coturnix coturnix*



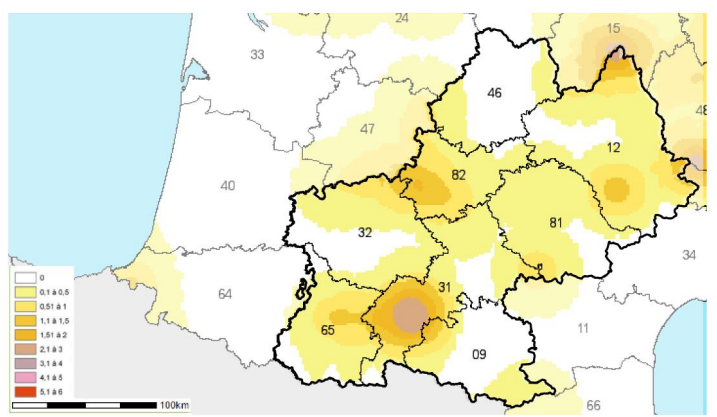
Crédits : D. Gest - FNC

**Envol**  
**11 jours**  
premier envol des jeunes

**Éclosion**  
**1<sup>er</sup> au 15 juillet**  
pic selon les années

## Répartition en Midi-Pyrénées

La Caille des blés (*Coturnix coturnix*) est le seul phasianidé migrateur d'Europe. Elle arrive par vagues successives en Midi-Pyrénées entre avril et juin pour se reproduire, et débute sa migration post-nuptiale à partir de mi-août. Comme son nom l'indique, cette espèce est intimement liée à l'activité agricole et plus particulièrement aux milieux ouverts composés de céréales et de jachères non broyées, qui lui assurent couvert et nourriture. L'espèce est présente sur tout le territoire régional, avec des niveaux de population plus importants dans les plaines et coteaux. Les Fédérations de l'Ariège, de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne participent depuis 2011 à un programme national de suivi.



Carte 1. Niveau d'abondance au printemps 2014 (source : réseau ODP, ONCFS/FDC)

## Facteurs d'influence

Les études réalisées par les acteurs cynégétiques tendent à montrer que les parcelles de céréales maintenues à l'état de chaumes après récolte accueillent 19 fois plus d'oiseaux que les parcelles déchaumées. Elles indiquent aussi que la hauteur des chaumes et la présence d'adventices ("mauvaises herbes") sont des éléments d'attractivités fondamentaux. La proximité de parcelles en jachère est également favorable. La forte diminution des jachères depuis 2008, couplée à un déchaumage souvent consécutif à la moisson, entre fin juin et fin juillet, c'est-à-dire pendant la nidification, privent subitement les nichées d'habitats, avec de faibles possibilités de report sur des milieux alternatifs.

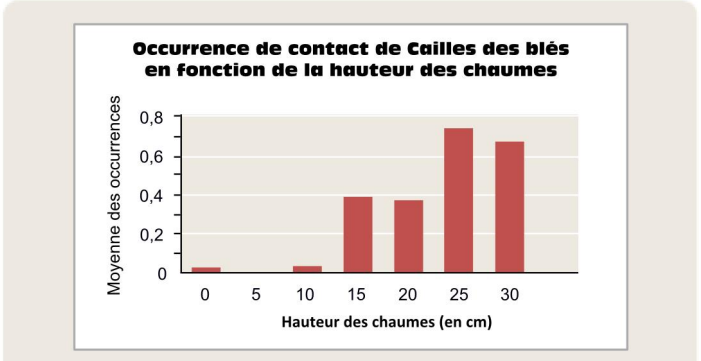


Figure 1. Influence de la hauteur des chaumes (FDC de Midi-Pyrénées, 2012)

## Actions : Adapter les pratiques à l'écologie de l'espèce

Paradoxalement, l'une des principales menaces pesant actuellement sur la Caille des blés est liée aux évolutions des réglementations environnementales issues de la Directive Nitrates. En Zone Vulnérable (hors zone à terre argileuse), les agriculteurs ont l'obligation d'implanter un couvert en interculture longue et, pour cela, détruisent les chaumes dès le mois de juillet. Les Fédérations des Chasseurs cherchent à limiter cette destruction à grande échelle des milieux favorables en proposant des solutions réglementairement compatibles et économiquement viables aux agriculteurs\* (sous semis dans le blé, maintien de jachères non broyées...).



Crédits : A. Geroud - FRC MP

\*Programme AGRIFAUNE, mené en collaboration avec l'ONCFS et les Chambres d'Agriculture.